

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Sophie MERCIER  
1<sup>ère</sup> adjointe

**Le Maire de la Commune de ROYAT ;**

**Vu** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 portant élection des adjoints au maire.

**Considérant** que Mme Sophie MERCIER été élue 1<sup>ère</sup> adjointe,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 1<sup>ère</sup> adjointe,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonction à Mme Sophie MERCIER, 1<sup>ère</sup> adjointe pour exercer les attributions suivantes : Rénovation de la ville et de l'Habitat.

**Article 2** : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée

Fait à Royat, le 02/04/2026

Le Maire,

Hugo FRANCK



Notifié à l'intéressée le 07/04/2026

Signature

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.